Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL29-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal..... 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

29-2023	CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Il est rappelé que le plan de financement de la construction de la médiathèque a été approuvé par le conseil municipal en date du 18 avril dernier.

Suite à une demande du Conseil Départemental, le plan de financement est modifié comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL29-DE

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	**Montant HT**	**Origine**	**Montant**	**%**
Dépenses		**Ressources**		
1 - dépenses directes		**1 – aides publiques**		
Dépenses des travaux de la bibliothèque :		État / DGD - 50% hors VRD (lot1)	648 484,78 €	45,67%
		Région		
Lot 2 - Gros-Œuvre	224 800,00 €			
Lot 3 - Ossature bois, charpente bois, bardage	284 900,00 €	Département - 20% hors VRD	259 393,91 €	18,27%
Lot 4 - Couverture métallique	57 000,00 €	Département - bonification accessibilité - 10% hors VRD	25 939,39 €	1,83%
Lot 5 - Couverture étanchéité	15 000,00 €	Communes ou groupements de communes		
Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium	121 600,00 €			
Lot 7 - Plâtrerie, isolation	60 800,00 €	Établissements publics		
Lot 8 - Menuiseries intérieures	28 600,00 €			
Lot 9 - Faux-plafond	10 100,00 €			
Lot 10 - Carrelage, faïence	21 200,00 €			
Lot 11 - Revêtement sol	19 400,00 €			
Lot 12 - Peinture	14 000,00 €			
Lot 13 - Serrurerie	15 800,00 €			
Lot 14 - Electricité photovoltaïque	84 000,00 €			
Lot 15 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	120 000,00 €	Autres (à préciser)		
Lot 16 - Nettoyage	2 500,00 €	…		
		Sous-Total aides publiques	**933 818,08 €**	**65,76%**
Prestations intellectuelles :		**2 – autres ressources**		
Études		- aides privées		
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Vendée expansion	60 034,55 €			
Maîtrise d'œuvre - groupement Guillon	139 499,20 €	…		
Mission CSPS - ATAE	3 240,00 €			
Mission Contrôle technique - Alpes contrôles	4 270,00 €	…		
Lever topographique - Air et Géo	900,00 €			
Etude géotechnique - Géotechnique Ouest	5 902,00 €			
Etude AVP - Géotechnique Ouest	3 423,80 €			
		…		
Autres dépenses :		**Sous-Total autres ressources**	**0,00 €**	
Déménagement				
Aménagement extérieur / VRD - Lot 1	123 100,00 €	**3 – autofinancement sur dépenses**		
Autres (à préciser)				
		- fonds propres	486 251,47 €	34,24%
		- emprunts		
		- autres		
		Sous-Total autofinancement	**486 251,47 €**	**34,24%**
TOTAL GENERAL	**1 420 069,55 €**	**TOTAL GENERAL**	**1 420 069,55 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL29-DE

Le Conseil Municipal ;
Vu la délibération n° 29-2023 du 18 avril 2023 approuvant le plan de financement de la construction de la médiathèque ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

➔ APPROUVE la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessus.

➔ AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser et signer toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention correspondant pour le financement de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 23/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 23/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL30-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

30-2023 AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU GUICHET ET AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE ROGER

Le Conseil Départemental de la Vendée propose aux communes de répartir les recettes provenant du produit des amendes de police. Les projets communaux éligibles à cette subvention doivent être liés à la mise en sécurité.

Il est proposé de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les deux opérations suivantes : aménagement sécurité de la Rue du Guichet et aménagement sécurité de la Route de Roger.

En ce qui concerne la Rue du Guichet, l'aménagement participera à la tranquillisation des circulations motorisés en entrée de bourg en sécurisant le carrefour de la rue du Guichet/Chemin de Bel Air par la réalisation de deux plateaux ralentisseurs. Également la création d'un plateau ralentisseur complémentaire entre le chemin de Bodet et la rue de la Parie participera à la réduction et à la limitation des vitesses des véhicules terrestres à moteur, sur la rue du Guichet.

Pour la Route de Roger, l'aménagement participera à l'amélioration qualitative de cette route, à faire baisser la vitesse, et aussi à sécuriser tous les mouvements, déplacements et cheminements des différents usagers, que sont les automobilistes, poids lourds, piétons et deux roues.
Dans le cadre du développement des liaisons douces, cet aménagement connectera les itinéraires existants et sécurisera les traversées piétonnes.
Il consiste à la création de deux écluses simples, la création d'un trottoir avec une mise aux normes PMR, côté droit, en direction du centre bourg, la réalisation d'un busage du fossé existant, ainsi que la reprise de la voie existante, pour maintenir une circulation en double sens des véhicules terrestres à moteur, après création du cheminement piéton.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT SECURITE RUE DU GUICHET

Dépenses HT		Recettes HT		
Détail par poste	Montants	Subventions	Taux	Montants
Etudes préalables, honoraires divers	2 800,00 €	Subvention CD85 Amendes de police	17,97%	5 000,00 €
Travaux divers	25 027,00 €	Autofinancement	82,03%	22 827,00 €
Coût estimatif de l'opération	27 827,00 €	Coût estimatif de l'opération	100%	27 827,00 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL30-DE

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT SECURITE ROUTE DE ROGER

Dépenses HT		Recettes HT		
Détail par poste	Montants	Subventions	Taux	Montants
Etudes préalables, honoraires divers	2 800,00 €	Subvention CD85 Amendes de police	16,18%	5 000,00 €
Travaux divers	28 109,00 €	Autofinancement	83,82%	25 909,00 €
Coût estimatif de l'opération	30 909,00 €	Coût estimatif de l'opération	100%	30 909,00 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ APPROUVE les dossiers de projet de travaux concernant les aménagements de sécurité de la « Rue du Guichet » et de la « Route de Roger ».
- ➔ APPROUVE également les plans de financement ci-dessus pour chaque opération.
- ➔ SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Vendée les aides financières correspondantes au titre des « Amendes de Police ».
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL31-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

31-2023 POLE ENFANCE JEUNESSE - TARIFS

a) *Tarifs service jeunesse*

Il est proposé d'instaurer un nouveau tarif pour les sorties exceptionnelles : Tarif E, applicable au 1er juillet 2023.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A	TARIFS B	TARIFS C	TARIFS D	TARIFS E
1 à 500	2.00 €	7.00 €	12.00 €	22,00 €	32,00 €
501 et 700	2.50 €	7.50 €	12.50 €	22,50 €	32,50 €
701 et 900	3.00 €	8.00 €	13.00 €	23,00 €	33,00 €
901 et 1100	3.50 €	8.50 €	13.50 €	23,50 €	33,50 €
1101 et 1300	4.00 €	9.00 €	14.00 €	24,00 €	34,00 €
1301 et 1500	4.50 €	9.50 €	14.50 €	24,50 €	34,50 €
1501 et +	5.00 €	10.00 €	15.00 €	25,00 €	35,00 €

b) *Tarification séjour d'été*

Chaque année les jeunes réalisent des actions d'autofinancement afin de pouvoir diminuer le coût de leur séjour d'été (soirée jeux vidéo, vente de crêpes, snack).

Pour cette année, voici le tarif :

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL31-DE

Mini-Séjour	Valeur de QF CAF / MSA						
	1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)	110,00 €	122,50 €	135,00 €	147,50 €	160,00 €	166,50 €	172,50 €
Autres Communes	122,50 €	135,00 €	147,50 €	160,00 €	172,50 €	178,75 €	185,00 €

Le Conseil Municipal ;
Vu la délibération n° 72-2020 du 14 décembre 2020 approuvant
Vu la délibération n° 29-2022 du 12 avril 2022 adoptant les nouveaux tarifs complémentaires du service jeunesse (tarifs D) ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

➔ ADOPTE les nouveaux tarifs E du service jeunesse et la tarification du séjour d'été 2023 tels que présentés ci-dessus à compter du 1er juillet 2023.

➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Mairie, les jour, mois et an que dessus,
es,
e,

Signé électroniquement par : Nadia Caddeet
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Adjoint au Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL32-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

32-2023 POLE ENFANCE JEUNESSE – SEJOUR PARIS

Dans le cadre du projet de séjour à Paris, les services jeunesse de St Malo du Bois et de St Laurent sur Sèvre (le Studio 1020 et le Color'Ado) organisent différentes actions d'autofinancement.
Ainsi, un tournoi de football à destination des jeunes de 11 à 17 ans se déroulera le mardi 29 août prochain.
Les frais d'inscriptions s'élèveront à 5€.
Chaque commune participante (via sa structure jeunesse ou municipale) s'engage à reverser ces frais d'inscriptions à la commune de St Laurent pour venir soutenir le projet de séjour. L'accord du conseil municipal est demandé pour autoriser la refacturation de ces frais d'inscription aux communes ou structures associatives participantes.

A l'avenir, lorsque la commune sera porteur de projets, il est proposé au conseil municipal de donner délégation au maire pour autoriser la refacturation aux communes ou structures associatives participantes.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ AUTORISE la commune à refacturer aux communes participantes (via sa structure jeunesse ou municipale) les frais d'inscriptions de 5€ versés par les jeunes pour le tournoi de foot du 29 août 2023.
- ➔ DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour autoriser à l'avenir une refacturation aux communes ou structures associatives participantes lorsque la commune sera porteur du projet.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL34-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

34-2023 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AMENAGES A USAGE DE JARDINS FAMILIAUX – JARDIN DE BODET

La commune a réalisé des aménagements en vue de créer un groupe de jardins familiaux sur le site de Bodet. Le conseil municipal en février 2014 a autorisé la mise à disposition de ces terrains à l'association « Les Jardins de Bodet ». La convention correspondante à passer entre la commune et l'association définissant les conditions de mise à disposition n'a toutefois jamais été signée.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'association pour mettre à jour la convention et régulariser la situation. Cette nouvelle convention de mise à disposition est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal ;
Vu le projet de convention de mise à disposition des jardins de Bodet annexé à la présente délibération ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ APPROUVE la convention de mise à disposition des jardins à l'association des Jardins de Bodet ci-jointe.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL35-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

35-2023 AFFAIRES CULTURELLES - TARIF DU PASS CULTUREL ET TARIFS JEUNES – 18 ANS

Il est rappelé que le Pass a été mis en place afin de faire bénéficier d'une réduction de 50 % sur les spectacles de la Balade culturelle programmée chaque année par la municipalité. Son prix actuel est de 10 €.

La commission Culture a décidé d'augmenter le prix du Pass de 2 € et donc de le passer à 12 €. Le Pass permettra d'avoir le billet d'entrée toujours à demi-tarif sur tous les spectacles de la programmation de la Balade Culturelle sauf celui de janvier (en collaboration avec Mortagne). Pour ce spectacle de janvier, la remise pour les détenteurs du Pass sera de 5€.
Pour les -18 ans, ils bénéficieront du demi-tarif sans Pass et les -14 ans conserveront la gratuité.

Les nouvelles dispositions sont à mettre en place à partir de la saison 2023/2024.

Le Conseil Municipal ;
Vu la délibération n° 58-2014 du 10 juillet 2014 fixant le prix du Pass Culturel à 10 € ;
Vu l'avis de la commission culture du 2 mai 2023 ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

➔ FIXE le nouveau tarif du Pass Culturel à 12 €, le demi-tarif sans Pass pour les – 18 ans et la gratuité pour les – 14 ans. Tarifs à compter de la saison 2023/2024.

➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL36-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

36-2023 MISE EN PLACE D'ANIMATIONS INTERCOMMUNALES ENFANCE ET JEUNESSE ET TARIFICATION – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

Depuis janvier 2023, le Pays de Mortagne a recruté un coordinateur enfance jeunesse parentalité. Dans le cadre de ses missions, il propose des animations intercommunales enfance jeunesse en lien avec les structures municipales.
Le Conseil communautaire du 4 avril a validé la mise en place de tarifications dans le cadre de ces animations intercommunales enfance jeunesse.
De cette délibération, il en découle la nécessité de signer une convention entre chaque mairie (dans le cas d'une gestion municipale) et la Communauté de Communes ayant pour but de définir les modalités de partenariat entre le Pays de Mortagne et les structures enfance jeunesse et leurs engagements réciproques dans le cadre de cette convention.

Modalités :
Les animations intercommunales Enfance et Jeunesse sont proposées aux structures Enfance et Jeunesse de chaque commune, avec ou sans transport et avec une activité payante ou non. Elles sont financées par :

- La Communauté de Communes ;
- Des éventuelles subventions en fonction des projets ;
- La participation des structures Enfance Jeunesse : la tarification est définie en lien avec le budget prévisionnel de l'action et en collaboration avec les structures Enfance Jeunesse aux différentes phases de l'élaboration du projet.

Tarification :
En contrepartie de la mise en place des animations, les structures enfance jeunesse verseront une participation forfaitaire par jeune, telle que définie ci-dessous, après appel de factures de la Communauté de Communes.
Pour chaque projet, le tarif sera vu en amont en fonction :
- Du coût du transport, s'il y en a ;
- Du montant des prestations (prix intervenant ou activité, location matériel, …) ;
- Du nombre de participants.

La grille tarifaire suivante s'appliquera uniquement si les projets proposés respectent les conditions cumulatives précitées :

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL36-DE

Forfait	Tarif par jeune (facturation à la structure)
A	1 €
B	2 €
C	4 €
D	6 €
E	8 €

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que les animations intercommunales enfance-jeunesse ne font pas concurrence aux activités enfance jeunesse communales ;
Considérant que ce sont des animations novatrices, fédératrices, qui ne pourraient se réaliser à l'échelle d'une commune ;
Considérant que ces animations ont un coût et que ce coût ne peut être supporté par la seule Communauté de Communes ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ ADOPTE le projet de convention entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et la commune de Saint Laurent sur Sèvre.
- ➔ ACCEPTE la tarification telle que définit ci-dessus.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'animations intercommunales Enfance Jeunesse 2023 à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne jointe à la présente délibération.
- ➔ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 085-218502383-20230613-13062023DEL37-DE

SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 13 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 07/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 24 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1 Votants : 25

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique
Absent excusé : VALTAT Karine
Absent :

37-2023 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01/05/2023

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs communaux à compter du 1er mai 2023 :

Filière Administrative :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

➔ APPROUVE les modifications du tableau des effectifs énoncées ci-dessus à compter du 1er mai 2023.

➔ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire
Eric COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE (Vendée)

Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre